

Société Tunisienne de Banque

Société anonyme au capital de 124.300.000 de dinars

Siège social : Rue Hédi NOUIRA - Tunis

R.C. : B 18233 1996

MF : 1237 APM 000

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Banque sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mercredi 11 juin 2008, à 11 heures, à l'hôtel ACROPOLE- les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture des rapports du conseil d'administration, sur la gestion de la banque et du groupe STB, relatifs à l'exercice 2007 ;
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2007 et sur les opérations visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et l'article 29 de la loi nO 2001 - 65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit;
- 3- Approbation desdits rapports et des états financiers individuels de la banque pour l'exercice 2007 ;
- 4- Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe STB, arrêtés au 31 décembre 2007 ;
- 5- Approbation dudit rapport et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2007 ;
- 6- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2007 ; 7- Affectation des résultats;
- 8- Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration; 9- Nomination des commissaires aux comptes pour les exercices 2008-2009-2010 ;
- 10- Cooptation des nouveaux membres du Conseil d'Administration.

Conformément aux dispositions de l'article 40 des statuts, seuls les titulaires de 10 actions au moins libérées des versements exigibles, peuvent assister à cette assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen du pOUVOir qu'ils auront l'obligance de remettre à leur mandataire ou le retourner dûment signé, trois jours au moins avant la réunion, à la Direction de l'Ingénierie Financière, Titres et Bourse de la banque sise au : 34 rue Hédi Karray - cité des sciences- El Menzah.

Les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux ou par un membre de l'assemblée.

Les actionnaires seront admis à cette assemblée sur présentation d'une carte nominative établie et délivrée à l'entrée de la salle de réunion.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires à la Direction de l'Ingénierie Financière Titres et Bourse de la banque sise au : 34 rue Hédi Karray - cité des sciences- El Menzah, durant le délai légal.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

P/~E **CONSEIL D'ADMINISTRATION,**